

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUUVRE PETITE

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du 30 décembre 2024 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, STOLLER, NINFEI, LEONARD, DI NATALE, CRISTINI

Absent avec procuration: Mme BODILAHY

Absents sans procuration : Mmes ROBERT, GALIOTTO

Secrétaire de séance : M. STIBLING

Quorum : atteint

Date de convocation : 19 décembre 2024

Ordre du jour :

- 1- Recensement de la population
-

Le Maire informe le conseil que l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024 sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

1) Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Une enquête sur les ménages, appelée « enquête Familles » sera associée au recensement.

La dotation forfaitaire de recensement et la dotation attribuée pour l'enquête Familles n'ayant pas encore été notifiées, le Maire propose la délibération suivante :

2024-12-30-01 RECENSEMENT DE LA POPULATION : INDEMNITÉS

Vu la délibération en date du 20 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Fixe comme suit les indemnités brutes à percevoir par les personnes chargées d'effectuer le recensement :
 - Agent recenseur : 50 % de la somme de la dotation forfaitaire de recensement et de la dotation pour l'enquête Familles
 - Coordonnateur : 50 % de la somme de la dotation forfaitaire de recensement et de la dotation pour l'enquête Familles

Son épouse étant l'agent recenseur, Monsieur STOLLER ne prend pas part au vote.

Votes POUR : 8
Votes CONTRE : 0
Absentions : 0

Le Maire,
C. SCHWEIZER



Le secrétaire,
F. STIBLING



Publié le 04/04/2025

FEUILLET DE CLOTURE DU Conseil municipal du 30 décembre 2024

DELIBERATIONS

2024-12-30-01 RECENSEMENT DE LA POPULATION : INDEMNITÉS

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, STOLLER, NINFEI, LEONARD, DI NATALE, CRISTINI

Absent avec procuration : Mme BODILAHY,

Absents sans procuration: Mmes ROBERT, GALIOTTO